tère trop radical on réduirait les exigences du fisc à l'égard des objets de première nécessité. De même les droits sur les petites [illegible] seraient notablement diminués. [illegible] serait encore de donner satisfaction à des nombreux intérêts industriels par des révisions de tarifs et de conventions internationales. Il est question aussi d'un projet de [illegible] mentation pour [illegible] tements.

Notez bien que je ne vous donne pas ces réformes comme près de s'accomplir ; je crois seulement qu'elles sont à l'étude, qu'elles préoccupent spécialement le gouvernement et qu'elles peuvent en partie révéler ses tendences actuelles.

Certains journaux paraissent s'étonner du silence qui se fait à propos des travaux de la commission belge et française. Rien de plus simple pourtant, et tant qu'une solution n'aura pas été adoptée dans un sens quelconque, tout ce qu'on en pourrait dire serait peine perdue.

M. Gambetta n'a pas encore pu opter entre Marseille et Paris et déjà l'on désigne plusieurs candidats à l'un des deux siéges. Pour Paris, on dit qu'il ne présenterait deux candidats de nuances bien opposées, M. Rochefort, d'abord, naturellement, puis M. Pouyer-Quertier ; tous deux ont au point de contact : ils ont fait une rude guerre à MM. Pereire. M. Pouyer-Quertier aurait ici quelques chances de succès, car il ne redouterait pas d'affronter le public des réunions électorales.

On dit que M. de Persigny désavoue, non pas sa lettre à M. Emile Ollivier, mais la publication de cette lettre. Il était pourtant si facile de ne pas l'écrire. En tout cas il est probable que la seconde lettre du noble duc dont on parle ne sera pas publiée non plus que la réponse de M. Ollivier. La lettre de l'Empereur aura mis fin naturellement à cette correspondance.

Il est déjà question d'un grand discours de M. Thiers sur l'ensemble des opérations électorales et sur leurs conséquences politiques.

M. de Romeuf, un des questeurs de la Chambre, n'ayant pas été réélu, ses fonctions qui donnent droit au logement au Palais Bourbon, sont très recherchées. On assure qu'elles echeoiront à M. le baron de Mackau.

M. de Beauverger, non réélu, serait nommé conseiller d'Etat.

Le général Fleury n'ira pas à Florence : mais voici une nouvelle qui aurait presque la même signification que celle du voyage du général : M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur, est parti hier soir pour Florence. Attendez-vous à de nombreux commentaires. Ne vous étonnez pas non plus si les bruits de guerre recommencent à circuler.

Ch. Canon.

Bourse de Paris du 18 juin.

Les Bourses de province envoient des cours incertains, celle de Lyon surtout qui cote 70.15. Notre marché s'en ressent et ouvre en réaction sur ses cours de clôture pour la plupart des valeurs. L'Italien cependant se tient mieux et montre même des velléités de reprise. Les acheteurs comptaient sur le départ pour Florence du général Fleury ou d'un autre personnage important. Le prochain coupon soutient du reste ce fonds d'Etat. Vers deux heures 1/2 une reprise générale a lieu : la rente reprend à 70.30, l'Italien à 56.95, le Foncier à 1587.

Sauf les cours des villes nouvelles restent lourds. Il nous semble que les grands mouvements sur cet emprunt sont épuisés : le classement des titres est fait et la mesure des versements, et cette valeur devra sortir de la spéculation pour entrer dans la capitalisation.

Dernier cours 70.30 offert.

Bourse de Londres agitée : 1/4 cote 1/8 de hausse, 2e 1/8 de baisse.

Cellier.

M. Victor Hugo a écrit à M. Alphonse Karr une lettre qui fait en ce moment tout le tour de la presse départementale. Voici cette lettre :

Hauteville-House, 26 mai 1868.

« Mon cher Alphonse Karr,

« Cette lettre n'aura que la publicité que vous voudrez. Quant à moi, je n'en demande pas. Je ne me justifie jamais. C'est un renseignement de mon amitié à la vôtre ; rien de plus.

« On me communique une page de vous, charmante du reste, où vous me montrez comme *très assidu à l'Elysée* jadis. Laissez-moi vous dire en toute cordialité que c'est une erreur. Je suis allé à l'Elysée un tout *quatre fois*. Je pourrais citer les dates. A partir du désaveu de la *lettre à Edgar Ney* je n'y ai plus remis les pieds.

« En 1848, je n'étais que libéral ; c'est en 1849 que je suis devenu républicain. La vérité m'est apparue vaincue. Après le 13 juin, quand j'ai vu la République à terre, son droit m'a frappé et touché d'autant plus qu'elle était agonisante. C'est alors que je suis allé à elle ; je me suis rangé du côté du plus faible.

« Je raconterai peut-être un jour cela. Ceux qui me reprochent de n'être pas un républicain de la veille ont raison ; je suis arrivé dans le parti républicain assez tard, *juste à temps pour avoir ma part d'exil. Je l'ai*. C'est bien.

« Votre vieil ami,

« Victor Hugo. »

Le *Gaulois* fait aux assertions renfermées dans cette lettre la petite rectification suivante, simple renseignement de son amitié à celle du grand homme, rien de plus :

« M. Victor Hugo, dans sa lettre à M. Alphonse Karr, croit se souvenir qu'il n'est pas allé *plus de quatre fois* à l'Elysée.

« Puissent les renseignements suivants, que nous tenons de bonne source, venir en aide à sa mémoire !

« Lorsque M. Victor Hugo demeurait rue de Navarin, il partait tous les soirs, après dîner, pour l'Elysée. Pendant son absence, les intimes formaient cercle autour de la table, les femmes travaillant, les hommes causant.

« Le maître rentrait au logis vers onze heures, la redingote boutonnée jusqu'au haut, mélancolique, solennel.

« Allons, disait-il, presque toujours en parlant du Président, décidément cet homme est nul. Il n'a rien dans l'esprit, rien dans le ventre. Quand nous sommes ensemble, c'est toujours moi qui parle. Il n'a d'autres idées que celles qu'il me plaît de lui donner.

« Et chaque soir M. Hugo rentrait plus navré. Les destinées de la France lui paraissaient tombées entre des mains faites pour tenir la quenouille.

« Un soir, en revenant de l'Elysée, le maître quitta l'air solennel pour l'air tragique.

« On s'empresse autour de lui, on l'accable de questions.

« Je crois bien, dit d'une voix sombre l'auteur d'*Hernani*, on s'est joué de moi... C'est moi qui suis l'imbécile. Le Président sait de moi tout ce qu'il voulait savoir. *Il m'a tuée*. Et maintenant il refuse d'appliquer mes théories !

« Ce fut la dernière visite de celui qui avaient entrevu, un instant un bout de portefeuille. »

Le *Mémorial de la Loire* contient les détails suivants sur la collision sanglante qui a éclaté à Ricamarie, dans le bassin de Saint-Etienne, et que nous avons annoncée avant hier :

« La sixième journée de la grève des mineurs de la Loire a été marquée par un lamentable événement. Hier, il y a eu collision à la Ricamarie, entre la troupe et les ouvriers.

« Des victimes nombreuses sont à déplorer.

« A la première nouvelle de la triste catastrophe, nous nous sommes transportés en toute hâte sur les lieux, et voici les renseignements [illegible] et complets que nous avons recueillis.

« Dans la matinée, l'usine Holter et Dorian, manquant de combustible, avait envoyé une vingtaine de ses travailleurs au puits de l'Ondaine, de la concession de Montrambert, pour y charger du charbon, que la compagnie avait pu mettre à sa disposition. Ces travailleurs étaient occupés à emplir les transports, quand survint une troupe de mineurs de Ricamarie, de soixante environ, qui décidera à opérer le chargement. On parlementa inutilement. Désireux d'éviter une collision, l'ingénieur de Montrambert et celui de M. Dorian préférent céder ; ce dernier emmena ses hommes, et la troupe des mineurs se retira.

« Il était alors dix heures et demie environ.

« A onze heures et demie, les mineurs, qui s'étaient tenus en bande autour du puits, revinrent en force sous prétexte de s'assurer que le charbon n'était point enlevé. L'officier qui commandait le poste de l'Ondaine alla à leur rencontre et les engagea paternellement à se disperser ; il les accompagna même jusqu'à la limite extrême du puits leur réitérant dans les termes les plus modérés et les plus bienveillants, l'invitation de ne plus revenir troubler l'ordre autour de son campement. Il ajouta qu'une troisième démonstration perturbatrice de leur part le mettrait dans la nécessité d'agir ; qu'il avait des ordres pour les arrêter. Les mutins s'éloignèrent, mais à vue.

« A une heure, ils apparurent, plus bruyants, plus menaçants et renforcés de petites bandes isolées qu'ils avaient recrutées dans le voisinage.

« C'était le moment où les trois compagnies du 4e de ligne qui, depuis deux jours, gardaient le puits d'Ondaine, allaient être relevées par trois compagnies du 17e de ligne arrivant directement de Vienne. Les soldats qui venaient occuper le poste étaient en vue, ceux qui allaient le quitter se disposaient à partir. Les émeutiers, pris moyennement entre les deux détachements, se trouvèrent en grande partie dans l'impossibilité de fuir. Les compagnies du 4e de ligne n'eurent en quelque sorte qu'à s'ouvrir en éventail pour recevoir la tête de colonne. Une quarantaine de mineurs furent faits prisonniers.

« La troupe, formée sur deux rangs serrés, avec les captifs au milieu, se mit en marche pour regagner la caserne.

« Le capitaine commandant ayant jugé prudent de ne point traverser en cet équipage la grande rue de la Ricamarie, alors pleine de mineurs désœuvrés, prit un chemin des champs, situé au nord de la ville et qui conduit à Saint Etienne par la Béraudière. On l'appelle le *chemin du Brûlé*.

« La troupe, composée de 180 hommes environ, allait par ce sentier assez péniblement, et voyait grossir d'instants en instants que foule considérable d'hommes et de femmes qui la suivaient avec des démonstrations peu pacifiques. Les hommes vociféraient, les femmes ramassaient des pierres et en emplissaient leurs tabliers. On demandait les prisonniers ; on les voulait ; on les aurait. Déjà les projectiles commençaient à pleuvoir sur les soldats, qui, n'avançant plus que difficilement durent plusieurs fois s'arrêter.

« Arrivé à la hauteur du *puits du brûlé*, en un endroit où le chemin, s'enfonçant profondément, est dominé, à droite et à gauche, par un talus élevé de plus de quatre mètres, et en avant par un pont-viaduc qui traverse la voie, le détachement fit encore halte. Le passage était dangereux ; les bandes, qui connaissaient bien les lieux, avaient couru par les champs prendre leurs positions sur les hauteurs qui commandaient la route et sur le pont ; d'autres pressaient, en tête et en queue, les militaires, qui faisaient d'inutiles efforts pour hâter le pas.

« Il est deux heures environ. Depuis plus de vingt minutes, le capitaine commandant parlemente avec la foule pour l'engager à dégager la route, — à quoi celle-ci se refuse obstinément, si on ne lui rend pas les prisonniers, quand, tout à coup, des coups de pistolet partis des talus retentissent, accompagnés d'une grêle de pierres. Quatre soldats sont atteints plus ou moins grièvement, et deux baïonnettes déformées portent l'empreinte toute chaude des balles. Que se passe-t-il alors en un instant aussi rapide que l'éclair ? Nul des témoins du côté des bandes, n'a pu nous le dire ; personne n'a entendu le commandement de : Feu ! Les soldats de la première ligne ont spontanément tiré, et quelques uns s'élancent pour escalader le talus, la baïonnette en avant. Mais à la voix du capitaine tout rentre soudain dans l'ordre, et pendant que la masse populaire s'enfuit à travers champs et va porter à la Ricamarie la nouvelle du sinistre événement, la troupe poursuit son chemin, arrive à la Beraudière, et regagne enfin la caserne, où elle dépose ses prisonniers, à trois heures et demie environ.

« Nous avons vu, à cinq heures, sur le théâtre de cette fatale collision — une petite prairie confinant au chemin, entre deux champs de blé, — nous avons vu neuf victimes étendues sur le sol, à l'endroit même où elles ont été frappées, sept hommes et un femme. Nous avons relevé leurs noms :

« Fanget Jacques, mineur ; [illegible] Boileau ; Franchon Joseph, mineur ; Chatagnon Joseph, mineur ; Paulet, ferblantier ; Choulat Claude, mineur ; Gouden Antoine, mineur ; Clémencon Claude, mineur ; Rérél Barthélemy, mineur.

« Deux blessés, transportés à l'hospice de la Ricamarie, ont cessé de vivre peu après y avoir été déposés. Ce sont la femme Revol et un enfant de trois ans, fils de la veuve Fleurine, tué dans les bras de sa mère, qui avait eu la malheureuse imprudence de se mêler aux perturbateurs. La mère elle-même est atteinte dangereusement.

« En tout onze morts. L'un d'eux, frappé d'une balle à la poitrine, a pu se traîner à cent mètres. Il est allé expirer au bord d'un chemin creux menant à la ville.

« Nous avons pu compter à l'hôpital huit blessés plus ou moins grièvement : veuve Fleurine ; Martin Maurice, mineur ; Beraudi, mineur ; Gourgeot, mineur, fille Balichon ; Chavra (?) Jean, mineur ; Poyer Pierre ; Tardy François.

« On nous racontait, en nous montrant une des infortunées victimes, couchée la face contre terre, que c'était le corps d'une femme occupée à travailler des pommes de terre à proximité du chemin, lorsqu'elle a été atteinte mortellement. La version ne peut être admise, car de la route profonde où se trouvaient les soldats à l'instant du feu, il était matériellement impossible qu'une balle pût porter sur le lieu où se trouvait la femme Boileau ; cette malheureuse a dû quitter son travail et venir se mêler aux ouvriers mineurs qui couronnaient les talus. La position du corps prouve du reste surabondamment qu'elle a été frappée à très-peu de distance du chemin que suivaient les soldats.

« Nous avons également recueilli de divers témoins cette assertion que nous n'avons pu contrôler et qui ne nous paraît guère fondée : qu'il aurait été fait deux décharges, la première en l'air, avant l'arrivée de la troupe au creux de la route ; la deuxième, celle qui a fait les victimes, juste devant le puits du Brûlé.

« Lorsque nous sommes arrivés au Brule, il y avait réunies sur la prairie où étaient étendus les neuf cadavres, cent cinquante personnes environ, profondément émues de ce douloureux spectacle, mais calmes et dignes. Au milieu d'elles, M. le commissaire de police de la Ricamarie commençait son enquête et prenait les noms des victimes, ainsi que tous les renseignements de nature à établir leur identité.

« Il était près de sept heures quand nous avons quitté les lieux.

« Les corps gisaient encore sur le sol tels qu'ils y étaient tombés. Nul ne voulait aider M. le commissaire à les relever et à les transporter en ville, et personne à la Ricamarie n'avait qualité pour requérir la troupe. Nous ignorons jusqu'à qu'elle heure ce triste état de choses a duré. La population s'était contentée, au coucher du soleil, de jeter sur les victimes quelques poignées d'herbes et de branchages.

« Un sous-officier faisant partie du détachement a reçu une balle dans le bras ; un soldat porte sur le front les traces de chevrotines ; plusieurs autres ont été fortement contusionnés par des coups de pierres.

« Nous ne voulons accompagner ce pénible récit d'aucune réflexion. Les lecteurs comprendront notre réserve. Mais il nous est permis de déclarer — et nous nous en faisons un devoir — qu'il n'a dépendu ni de la modération exemplaire des officiers, ni des instructions paternelles données aux soldats par leurs chefs, que toute collision sanglante fût prévenue.

« C'est par une de ces fatalités dont la prudence la plus minutieuse ne saurait se rendre maîtresse, que la catastrophe a éclaté. En ces terribles circonstances, quand le soldat, harassé d'ailleurs de fatigue, insulté, harcelé, lapidé, entend les balles frapper ses baïonnettes, il finit par n'être plus maître de sa volonté, et les fusils partent comme malgré lui dans ses mains, sans attendre l'ordre de ceux qui le commandent.

« *P. S.* Nous avons peu de renseignements, à l'heure où nous mettons sous presse, sur l'état des blessés déposés à l'hôpital du Montcel. Nous savons toutefois que M. le docteur Fabreguettes, assisté de M. Théodore, directeur de bains médicinaux à Saint-Etienne, a été appelé hier soir à soigner deux blessés à domicile : un enfant de douze ans qui a reçu deux balles, l'une à la hauteur de l'aisselle, qui a traversé le bras de part en part, l'autre dans le ventre, très dangereuse ; et une femme de vingt-cinq ans, enceinte de six mois, qui a été atteinte dans la partie postérieure du corps.

« Nous apprenons au dernier moment que les corps des victimes ont été enlevés ce matin ; on les a déposés à l'hôpital du Montcel. Un des blessés, atteint à la tête, a expiré à dix heures, ce qui porte le nombre des morts à douze.

« La tranquillité ne paraît pas avoir été troublée cette nuit à la Ricamarie. Hier, à sept heures, trois compagnies de renfort y ont été envoyées, et d'autres, nous dit-on, plus tard. »

On mande de Saint-Etienne, 18 juin :

« La journée et la soirée d'hier se sont passées tranquillement, malgré une certaine agitation qui existait dans la ville.

« Le journal l'*Eclaireur* a été saisi hier à cause du récit donné par lui des événements de la veille.

« Il y a en ce moment 10 bataillons (60 compagnies) d'infanterie et un escadron de dragons dans le bassin de la Loire.

« Tous les puits sont gardés militairement.

« La Cour impériale de Lyon a évoqué l'affaire des troubles.

« Les mineurs du bassin de Saint-Etienne ont demandé à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille de leur transporter des houilles au prix de revient, c'est-à-dire 2 centimes 1/2 par tonne et par kilomètre. La Compagnie de Lyon s'est empressée d'adhérer à cette demande. On pense qu'à défaut des houillères de Saône et-Loire et de l'Allier, qui ne sont guère approvisionnées le bassin d'Alais qui possède en ce moment un trop plein, le déversera sur la Loire en quantité suffisante pour prévenir la crise qui résulterait du chômage des usines métallurgiques. »

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 28 mai 1868.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Absents : MM. P. Catteau, Moteley-Jonville, en voyage ; Toulemonde-Nollet, empêché.

M. Pierre Parent, élu secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Après cette lecture, M. Letrocart-Devillier déclare ne pas accepter les conditions votées par le Conseil concernant la rue du Havre.

Présentation du compte administratif de 1868.

M. le maire ouvre la séance :

Messieurs, nous avons l'honneur de vous présenter le compte administratif de l'exercice 1868. Les recettes effectuées dans le cours de cette année s'élèvent à 4,915,241 fr. 78, savoir :

Recettes ordinaires	1,424,424-97
Recettes extraordinaires	204,802-68
Recettes supplémentaires dans lesquelles sont compris l'emprunt de 2,000,000 et celui de 800,000	3,286,014-13
Ensemble	4,915,241-78
Dépenses ordinaires	999,002-11
» extraordinaires	495,014-24
» supplément.	3,255,932-37
	4,749,948-72
Le total des recettes est donc de	4,915,241-78
Celui des dépenses de	4,749,948-72
Différence en faveur des recettes	165,293-16
A quoi il faut ajouter le reliquat de 1867	242,450-12
Ensemble	407,743-18
Mais il reste à recouvrir	66,766-24
	468,509-18
Et il reste à payer	418,161-24
Excédant définitif de recette	50,348-18

Nous vous invitons à nommer une commission de cinq membres pour la vérification de ce compte.

MM. H. Ternynck, L. Voreux, Dellebecq-Destontaines, Ch. Bourbier et P. Parent sont nommés membres de cette commission.

Présentation du rapport statistique sur 1868.

Messieurs, l'année 1868 dont nous venons vous présenter le tableau en ce qui concerne les affaires communales, bien qu'elle n'ait pas amené dans son cours des désastres insignes comme ceux qui ont marqué d'un signe néfaste les deux années précédentes, n'a pas été exempte de difficultés dans la marche régulière de l'Administration, de mécomptes dans les ressources financières et, par suite, d'obstacles à la réalisation de nos plus ardents désirs qui ont constamment pour but l'amélioration de tous les services et la satisfaction de tous les intérêts.

Peut-être l'exposé fidèle que nous en avons tracé, convaincra-t-il les personnes de bonne foi qui, ne voyant que la surface des choses, ne peuvent approfondir les questions avant de les juger, que, si nous n'avons pu accomplir des œuvres importantes depuis longtemps en projet, nous avons, du moins, bien employé les moyens mis à notre disposition pour les préparer ou les avancer dans la mesure du possible.

L'exercice 1868 qui vient de finir s'est ouvert pour nous avec un Boni de 628,407 fr. 95 c. composé des restes à payer de l'année précédente, et avec une diminution de 73,970 fr. 21 c. dans les produits de l'octroi comparativement aux recettes du premier trimestre 1867, tandis que les charges du Bureau de bienfaisance s'augmentaient dans des proportions encore plus grandes, par suite des souffrances de l'industrie.

L'emprunt de 800,000 fr. que nous avons été autorisés à contracter nous a aidés à sortir de cet embarras momentané. Hâtons-nous de dire que, dans les derniers mois, nos ressources se sont améliorées, et que le compte administratif qui nous est présenté offre un tableau moins affligeant que l'on n'était en droit

---

femme dont le mari venait de mourir subitement, en laissant quatre petits enfants, j'avais vidé ma petite bourse dans ses mains. C'étaient des pièces de monnaie amassées une à une, et comme la bourse contenait une centaine de francs, j'avais mis au moins six mois à la remplir. Depuis longtemps déjà, je me demandais quel emploi je pourrais faire de ma petite fortune. Elle était assez difficile à placer, car mon père me donnait tous les objets de fantaisie et d'amusement que je pouvais désirer, avant même que je les lui demande. Je n'attendais donc qu'une occasion de dépenser mon argent, afin d'avoir le plaisir de remplir ma bourse de nouveau. La malheureuse veuve dont il s'agit venait de me l'offrir. Je rentrai au château sans un sou, mais j'étais bien heureux.

« Pour revenir à ma mère, elle ne manqua pas d'aller voir la veuve. Elle lui adressa des paroles consolantes et voulut lui donner quelques pièces d'or. Mais la veuve refusa, disant qu'elle n'avait pas besoin d'argent pour le moment, attendu que la somme que je lui avais remise était loin d'être dépensée. Alors elle raconta à ma mère que j'étais venu chez elle, que j'avais embrassé ses enfants et que je lui avais donné de quoi vivre pendant près de trois mois.

« Vous êtes vous ressemble, ajouta-t-elle, comme vous il aime les pauvres gens ; il a votre bon cœur. Matin et soir mes enfants mettent son nom à côté du vôtre dans leurs prières.

« Je ne me souviens plus aujourd'hui de tous ce que lui fit dire sa reconnaissance.

« — C'est bien, dit ma mère en l'interrompant brusquement, je reviendrai vous voir.

« En même temps elle me lança un regard foudroyant.

« Nous sortîmes de la chaumière et nous revînmes au château sans qu'elle m'adressât une seule parole.

« Dans la journée, mon père, me voyant très triste, me demanda la cause de mon chagrin. Je lui racontai ce qui s'était passé chez la veuve. Il resta un moment silencieux, puis il me dit :

« — Tous les pauvres des Etieles appartiennent à ta mère ; elle veut être seule à leur faire du bien, il faut lui laisser son plaisir tout entier.

« Ce n'était point là toute sa pensée. Je vis très bien que mon récit l'avait douloureusement impressionné.

Emile Richebourg.

(La suite au prochain numéro.)

Samedi, sur le Boulevard Poissonnière, toutes les boutiques étaient fermées à dix heures. Une seule resplendissait de lumières : c'était celle d'un horloger bijoutier.

Le boutiquier, joyeux gaillard, à mine résolue, s'était campé devant sa porte avec un respectable gourdin. Deux de ses voisins lui servaient d'acolytes, armés de cierges en chêne.

Les émeutiers sont passé et repassé devant le trio en beuglant, mais personne n'a osé approcher.

Si tous les commerçants du boulevard s'étaient montrés aussi intelligents et aussi déterminés que ceux-là, l'émeute qui a duré quatre jours n'aurait pas duré quatre heures.

(Liberté.)